

IV – EXTRACTION – CONDITIONNEMENT - TRACABILITE

ADRESSE DE LA MIELLERIE OU LIEU D'EXTRACTION (si différente de celle de l'exploitation) :

.....
.....
.....
.....

MODE DE CONDITIONNEMENT (fûts, pots, etc....) :

.....
.....
.....
.....

TRACABILITE :

Identifiez-vous chaque lot de miel de Montagne par un numéro de lot permettant de justifier de sa provenance

oui

non

V – ENGAGEMENT

Je soussigné

1- certifie avoir pris connaissance :

- des articles R 641-32 à 641-44 du code rural relatif à l'utilisation du terme Montagne.
- du règlement technique national Montagne relatif au miel.

2- m'engage à respecter ces articles du code rural et ce règlement technique national.

3- m'engage à identifier tout lot de miel de Montagne par un numéro de lot.

4- m'engage à tenir une comptabilité entrées-sorties pour l'ensemble de ma production qui précise la part de l'origine Montagne.

5- *si l'extraction et le conditionnement se situent en dehors de la zone de Montagne (ce point spécifique sera stipulé dans l'arrêté préfectoral d'autorisation), m'engage à réaliser avant toute mise en marché de miel de Montagne une analyse pollinique.*

Fait à :

Le :

Signature :